

TRAITS MERVEILLEUX

DES

ÂMES DU PURGATOIRE.

Tibi sit gloria, O Maria !

Nous reprenons, cette année, le récit des choses merveilleuses opérées par l'intercession des saintes Ames du Purgatoire.

Les faveurs obtenues sont en grand nombre ; nous aurions aimé à les redire toutes à l'honneur de *Celui* qui se plait à manifester sa toute-puissance et sa miséricorde envers ceux qui prient et soulagent "ses bien-aimées du Purgatoire" ; (Ste. Gertrude) mais nous avons dû nous borner, et même, pour donner quelque variété à notre récit, nous avons puisé ailleurs des traits qui, pour être plus extraordinaires, n'en portent pas moins les marques authentiques de la vérité.

Que l'on ne soit donc pas étonné des signes merveilleux qui caractérisent ces faits. On les comprendra facilement, si on les envisage avec les yeux de la foi ; car la foi, c'est l'évidence des choses que nous ne voyons pas. (St. Paul.)

Que sont en effet les miracles sans la foi ? Un prodige, une chose merveilleuse n'a plus d'explication possible sans elle. Ce n'est qu'un phénomène extraordinaire dont on ne peut rendre compte, et dont on se contente de constater l'existence sans en saisir le sens intime que le ciel y a attaché.

Les miracles résument pour nous la parole de Dieu ; c'est un enseignement par les faits, c'est une loi écrite et divulguée par des merveilles et des prodiges, loi pure de toute erreur ou fausseté, "*Lex Domini immaculata*," et "qui nous est donnée pour la conversion de nos âmes," "*convertens animas*." C'est un témoignage indélébile de la puissance de Dieu, donnant la sagesse aux simples, c'est-à-dire aux croyants. (1)

Et croyons-le de toute la vigueur de notre foi, ils contiennent une leçon divine qui ouvre nos yeux à la vraie lumière (2), car "ces ordonnances, tout étranges qu'elles paraissent, sont toujours justes, "*justitiæ Domini rectæ*" et "elles doivent réjouir nos cœurs." (Ps. 18.)

Commençons par rapporter un trait qui fait voir les secours que Dieu accorde sans tarder à ceux qui assistent les pauvres âmes souffrantes ; nous le ferons suivre par un autre qui montrera la punition de ceux qui oublient de prier pour les morts,

(1) *Testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis.*

(2) *Præceptum Domini lucidum, illuminans oculos.*